



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19097860

de

 Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

10 JUL. 2019

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0401 575 842****Dénomination**(en entier) : **BRINIVELLES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue des Morgelines 8, 5100 Namur****Objet de l'acte : Renouvellement - définition des pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019:

Après délibérations, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

1. Renouvellement de mandats d'administrateurs

L'assemblée décide de renouveler les mandats, en qualité d'administrateur au sein de la société, à compter de ce jour et ce pour une période qui viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire en 2025, des personnes suivantes :

- Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management
- Monsieur Luc Goessens

Le mandat d'administrateur de

- Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management
- Monsieur Luc Goessens

sera exercé à titre gratuit.

Chaque administrateur dont le mandat a été renouvelé déclare accepter son mandat.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2019:

1. Renouvellement du mandat d'administrateur délégué

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration décide de renouveler le mandat, en qualité d'administrateur-délégué, pour une période qui commence ce jour et qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire du 27/06/2025, de :

- Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management, comme administrateur délégué et président du conseil d'administration.

2. Pouvoir de représentation général

Conformément aux statuts, la société est représentée en droit et en dehors du droit par l'administrateur-délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

3. Gestion journalière

Pour les actes de gestion journalière, la société est valablement représentée par l'administrateur délégué qui disposera en cette qualité de tous les pouvoirs et de la signature sociale pour toutes les opérations de la gestion journalière sans restriction de montant.

Prova SA, représentée par son représentant permanent, Monsieur Réginald de Woot pour compte de la SPRL RDW Management, susmentionné, déclare accepter les mandats qui lui ont été confiés.

PROVA SA
représentée par son représentant permanent Monsieur Réginald de Woot
Administrateur délégué

Documents déposés :

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 ;
- Procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2019 ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.